



Résiliation abonnement salle de sport après période légale

Par **Simon36500**, le **12/10/2012 à 08:39**

Bonjour,

Je le suis aperçu, 8 mois après la fin de durée légale, que mon abonnement en salle de sport courait toujours.

J'ai adressé un courrier à la salle de sport en spécifiant l'article qui dit qu'ils auraient dû me prévenir de la fin de mon contrat, et que sans cette notification ils devaient arrêter mon abonnement immédiatement et me rembourser les sommes trop perçues depuis la fin légale de mon abonnement.

Ce à quoi la salle de sport à répondu que comme ils ne reconduisaient pas mon abonnement pour un an, ils n'étaient pas obligés de me prévenir, qu'ils ne me rembourseraient pas les mois trop perçus et que j'avais un préavis de 2 mois.

Je ne comprends pas car rien ne mentionne dans l'article de lois qu'il y ai des objections?

Serait-ce encore les méandres juridique?

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement